

16 oct 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 16 octobre 2002.](#)

Sécurité sociale des travailleurs salariés

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Frank Vandebroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif à l'établissement des principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Frank Vandebroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif à l'établissement des principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Le projet a pour but d'éliminer, à partir du 1er octobre 2002, les diminutions de salaires pour les travailleurs salariés du profit social, dans le cadre de la réduction des charges structurelles. L'ONSS (**) a estimé le coût de cette mesure sur une base annuelle à 9.803.621 euros. Cela signifie, pour 2002, un coût estimé à 2.450.905 euros qui s'inscrit dans l'enveloppe de réduction des charges qui avait été prévue pour 2002. (*) modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1999 portant exécution de l'article 35, §1er, 7°, de la loi du 29 juin 1981. (**) ONSS = Office national de la sécurité sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>